



# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

## Délibération du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 05/09/2025

Reçu en préfecture le 05/09/2025

Publié le

ID : 062-216200873-20250905-25\_09\_21-DE

S<sup>2</sup>LOW

L'an deux mil vingt-cinq, le deux septembre à dix-huit heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant la convocation du 20 août deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaients Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Monsieur Hervé DEBARRE, Vincent KERCKHOVE Adjoint au Maire, Sylvain IKET, Conseiller Municipal, Mesdames Hélène RIGOBERT, Jennifer DELTOMBE et Stéphanie DORLENCOURT, conseillères municipales la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

MM Alain ZEGRE, Willy SCHRAEN, sont absents

Mme Dorianne DUBOCQUET donne procuration à Mme Marie-Antoinette RAYMOND

M. Michel BRAME donne procuration à M. le Maire

Mme Marie-Antoinette RAYMOND est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du onze juillet deux mil vingt-cinq propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du onze juillet deux mil vingt-cinq est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 10minutes

=====

**Délibération 25 09 21**

### ADMISSION EN NON VALEUR - Titre 11 /2015

Monsieur le Maire expose,

Un titre pour un montant initial de 135 €uro a été émis en 2015 et malgré les poursuites, la somme restante de 5,00 €uro n'a pu être recouvrée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CHARGE Monsieur le Maire à émettre un mandat de 5 €uro au compte 6541 afin de rendre le résultat budgétaire cumulé conforme à la réalité financière de la commune

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le deux septembre deux mille vingt-cinq

Pour extrait certifié conforme

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le deux septembre deux mille vingt-cinq

Le Maire

Jean-Michel BOUHIN